

Image not found or type unknown



## Argent donné par mon grand-père

Par **calire73**, le **06/06/2016** à **16:41**

Bonjour,

Mon grand-père m'a donné de l'argent en septembre pour me dépanner, il est décédé en janvier et aucune reconnaissance de dette n'avait été faite. Comment cela se passe t-il avec les autres ayant-droits?

Est ce que le notaire doit-il être mis au courant ?

Merci d'avance pour vos réponse